



ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE NOTRE DAME D'OÉ

Cette enquête a pour objet de recueillir les observations du public sur le projet de modification n°2 du PLU de Notre Dame d'Oé.

Elle est régie par les articles L123-1 à L123-16 et R 123-1 à R123-21 du Code de l'Environnement.

La modification du PLU est régie par les articles L153-36 et suivants et R.151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

INSERTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLU

Par délibération en date du 26 juin 2018, le Conseil municipal de Notre Dame d'Oé a décidé de solliciter le Président de Tours Métropole Val de Loire pour engager la procédure de modification n°2 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Par délibération en date du 19 novembre 2018, le Conseil métropolitain a prescrit la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Notre Dame d'Oé,

Par arrêté n°2019/116 en date du 12 juillet 2019, le Président de la Métropole a prescrit la présente enquête relative à la modification n°2 du PLU de la commune de Notre Dame d'Oé, ayant lieu du 2 septembre au 7 octobre 2019.

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au Président de la Métropole le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Le Président de la Métropole adressera copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la Préfète d'Indre-et-Loire et à la Maire de Notre Dame d'Oé.

Le cas échéant, le dossier sera modifié suite à l'enquête publique puis il sera soumis à l'avis du Conseil municipal de Notre Dame d'Oé et approuvé par délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public à la Mairie de Notre Dame d'Oé pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 7 octobre 2020. Ils seront également consultables sur le site internet de Métropole www.tours-metropole.fr pendant la même période.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, auprès de la Mairie de Notre Dame d'Oé.